

Préfecture d'Indre-et-Loire

A compter du 2 mars, ma demande de carte d'identité se simplifie :

- je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- je prends note du n° de pré-demande qui m'est attribué.
- je choisis l'une des 19 mairies équipées de bornes biométriques . Certaines mairies proposent des rdv pour éviter les files d'attente.
- je rassemble les pièces justificatives.
- je me présente au guichet de la mairie avec mon n° de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.
-

Les 19 mairies équipées de dispositifs de recueil en Indre-et-Loire :

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| • Amboise, | • Bléré, |
| • Bourgueil, | • Chambray-lès-Tours, |
| • Château-Renault, | • Chinon, |
| • Fondettes, | • Joué-lès-Tours, |
| • La Riche, | • Langeais, |
| • Loches, | • Montbazou, |
| • Montlouis-sur-Loire, | • Preuilley-sur-Claise, |
| • Richelieu, | • Saint-Avertin, |
| • Saint-Cyr-sur-Loire, | • Sainte-Maure-de-Touraine, |
| • Tours. | |